

M.CLEMENT - UFNASE

=====

INTERVENTION DE M. CLEMENT SUR LE POINT 4
DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA CCE DU 3 OCTOBRE 2017

=====

=====

Je voudrais intervenir sur la qualité de l'eau.

Le suivi de la qualité des eaux souterraines et de l'état écologique des sols est présenté comme une action fondamentale.

Sauf que depuis plusieurs années nous demandons à avoir connaissance du résultat du suivi et qu'on ne l'a jamais. Ce scénario dure depuis 2005.

Lors de la précédente CCE, Madame la Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture a déclaré que ces résultats étaient confidentiels. L'interrogation qui en résulte est simple : qu'est-ce que cela cache ? Qu'y a-t-il de confidentiel dans les résultats des mesures de la qualité de la nappe phréatique ?

M. le Secrétaire Général, non seulement nous voulons ces résultats, mais nous y avons droit. Nous y avons droit pour une simple raison : la qualité de la nappe, son état et ses pollutions sont un problème de santé publique.

Sur ce sujet, nous allons cesser de causer. Si l'on nous y force, nous saisirons la CADA pour obtenir ces résultats. Mais naturellement nous préférons que localement, on fasse l'effort de nous les communiquer.

Pour de multiples raisons, nous sommes sensibles à la qualité de l'eau. Nous avons applaudi des deux mains, lorsque l'aéroport a décidé de mettre en place une rhizosphère ce qui était une bonne réponse écologique au traitement des eaux usées.

Mais la nappe, c'est du sérieux et nous voulons savoir.

===